

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 4 JUILLET 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le quatre juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Jean JORDA, Maire.

Etaient Présents : MM. BONNEFOI - ROUCH - RUMEAU - Mme CAMBOURS Adjoints, BEYRET - ORLIAC - TORNAMORELL - VERDIER - Mme RICAUD - MOUREMBLES - PASCAL - Mlle CASAMIAN KIHAL.

Absents : MM. MEYER - ARNAULT - LASPORTES - LORENTE - Mlle BELGARRIC - ANDRIEU - HENRIOT.

M. MEYER a donné procuration à M. PASCAL.

Monsieur le Maire exprime sa satisfaction d'avoir ce soir à ses côtés Monsieur VERDIER qui malgré son éloignement se tient toujours informé des affaires de la ville et souligne qu'il a l'occasion d'être pratiquement à toutes les réunions du Conseil Municipal, une fois par trimestre.

M. BONNEFOI donne lecture du compte rendu de la séance du 28 Mars 1997.

M. le Maire remercie M. BONNEFOI et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler.

Mme RICAUD s'étonne de la disparition des concessions à perpétuité au cimetière.

M. BONNEFOI précise qu'il vient de lire la délibération fixant les tarifs et que les concessions à perpétuité existent toujours, le prix étant fixé à 500 F le M2.

Mme RICAUD s'excuse, elle n'avait pas compris et demande si tous ces sujets ont été évoqués lors de la précédente séance car elle n'en a pas le souvenir.

M. BONNEFOI lui répond que tout a été débattu en séance, seule une délibération concernant l'acquisition de l'immeuble Nougaret a été complétée afin d'envoyer un dossier de demande de subvention au Conseil Régional, mais avait déjà été débattue en séance du 5 avril 1997.

M. le Maire fait part de la donation que M. CASTEX d'Angers va faire à la ville pour le Franc symbolique de sa maison située Rue Nationale, indiquant qu'il s'est entretenu avec M. CASTEX au téléphone aujourd'hui même.

Mme RICAUD voudrait savoir si la maison dont les ouvertures sont murées est bien celle de M. CASTEX.

M. JORDA lui rappelle qu'une délégation du Conseil Municipal est allée visiter cette maison suite à la dernière séance du Conseil.

Mme RICAUD demande ce qui va être fait pour la propriété de Madame GABAS.

M. le Maire lui rappelle qu'il a été convenu lors de la dernière séance de se rendre sur le site pour apprécier l'utilité d'une telle acquisition pour la ville, seule une parcelle pourrait être utile en bordure du lac.

Il fait observer que la mutation de M. CAREDDU en qualité de co-responsable a nettement amélioré l'efficacité des Services Techniques. Les équipes sont mieux encadrées.

Il a été constaté également qu'une meilleure ambiance régnait au niveau des services administratifs. Mlle LOO mise à disposition par le Centre de Gestion et Mlle LADERE affectées à l'accueil donnent entière satisfaction. Il fallait compléter le poste de Mme CORREGÉ qui a été autorisée à exercer ses fonctions à 50 % en cessation progressive d'activité, soit 5 semaines à la Mairie et 5 semaines de repos.

La Municipalité a maintenant quatre ans pour lancer les projets qui ont été étudiés depuis le début du mandat et M. le Maire remercie ses collègues pour le travail accompli durant ces deux premières années.

M. le Maire propose de revenir à l'ordre du jour et de passer à l'examen des travaux à réaliser.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DES ORGUES DE L'EGLISE

M. le Maire fait part d'une correspondance émanant du Père ANDRIEU concernant l'amélioration de la qualité des orgues. Cette intervention pourrait être faite par un facteur d'orgue compétent afin de permettre une utilisation plus régulière et améliorer la richesse sonore. Cette intervention serait de l'ordre de 30 000 F.

M. le Maire précise qu'il serait souhaitable de demander des subventions au Conseil Régional et au Conseil Général pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à effectuer les démarches pour la réalisation de ces travaux.

DECIDE de solliciter les subventions les plus élevées possibles.

## INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

M. le Maire donne lecture d'une correspondance de la Préfecture concernant l'indemnité d'un montant d'environ 1 600 Francs à verser pour le gardiennage de l'Eglise, et propose de verser cette indemnité au Père ANDRIEU qui assure l'entretien, l'ouverture et la fermeture de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de verser cette indemnité à la personne chargée de l'entretien et du gardiennage de l'Eglise pour un montant de 2 400 Francs.

## TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE DES PYRENEES

M. le Maire fait part de la visite, suite à sa demande d'un architecte du CAUE pour étudier les travaux d'aménagement de l'école maternelle des Pyrénées. Un projet doit être établi pour réaménager ces locaux, les sanitaires sont dans la salle d'accueil et il faudrait les refaire à l'extérieur. Un plan va être dressé par le CAUE et les devis seront alors demandés aux entreprises.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'effectuer ces travaux.

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

## TRAVAUX A REALISER A L'EGLISE

M. le Maire précise que l'Architecte du CAUE a également vu le SAS de l'Eglise afin de modifier cette entrée. Il a donné quelques conseils à savoir de conserver la porte et consulter un tapissier pour la rénovation.

Une délégation du Conseil Municipal va étudier la possibilité de reculer le sas.

Mme CAMBOURS précise qu'il faudrait également s'occuper de la réfection de la toiture car il y a des gouttières et faire le carrelage derrière l'autel qui aurait dû être fait depuis fort longtemps.

M. TORNAMORELL va se mettre en rapport avec un couvreur pour demander un devis de réfection.

Le Conseil Municipal DONNE son accord pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture, de la reprise du sas d'entrée et de carrelage derrière l'autel.

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### RENOVATION W.C. PLACE LAFAYETTE

M. le Maire expose : l'Entreprise SOCOBAT a étudié un projet de rénovation des sanitaires sous la petite Halle et demande s'il est encore nécessaire de faire des W.C. supplémentaires compte tenu des W.C. existants place du Mercadieu.

L'Architecte du CAUE qui a visité les lieux préconise, si cela est nécessaire, de refaire 2 W.C. également équipés pour handicapés comme la législation l'oblige - 1 pour homme 1 pour femme avec une entrée à l'extérieur de la Halle et en condamnant l'entrée par l'intérieur.

M. BONNEFOI souhaite le maintien de ces W.C. en les rénovant à moindre coût.

Mme CAMBOURS pense que les W.C. de la Place du Mercadieu sont suffisants pour ce secteur.

M. le Maire propose de faire estimer la dépense pour les W.C. handicapés qui serviraient à tout le monde et pense qu'il est également indispensable de faire des W.C. aux anciennes écoles pour les salles de réunions. Il serait souhaitable de les reconstruire contre le mur à droite en entrant à l'ancien emplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire établir des propositions de prix pour la rénovation de ces deux W.C.

### NETTOYAGE DES FACADES DE L'EGLISE

M. BONNEFOI fait part d'un devis établi par une entreprise spécialisée pour nettoyer le porche de l'ancien baptistère et le mur de l'Eglise le long de la rue Pelleport d'un montant de 23 000 F H.T.

Un essai concluant a déjà été fait sur une hauteur de 1 Mètre. Ces travaux nous permettront de voir le travail réalisé pour envisager le nettoyage des façades de l'Hôtel de Lassus.

M. le Maire propose de demander un complément de devis pour le nettoyage de l'encadrement de la porte d'entrée si le Conseil opte pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'exécution des travaux et souhaite également faire nettoyer l'encadrement de la porte d'entrée de l'Eglise.

DECIDE de demander une subvention au Conseil Général et au Conseil Régional la plus élevée possible.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

### FONTAINE PLACE MERCADIEU

M. le Maire présente la maquette réalisée par la Société INTERFACE DESIGN ainsi que le plan dressé par M. TOURREAU pour finir l'aménagement du coin côté W.C. place Mercadieu. Le CAUE a conseillé le plan de Monsieur TOURREAU en le réalisant plus simplement avec de la pierre grise, les mêmes carreaux ou un enduit gratté.

Le Conseil Municipal

DECIDE de suivre l'avis du CAUE et de confier à M. TOURREAU la réalisation de ce projet.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil général la plus élevée possible.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération.

### ETUDE POUR METTRE EN PLACE L'OPAH

M. le Maire déplore la négligence de l'ARIM dans la mise en place de l'OPAH. Il pense que l'ARIM s'est préoccupé davantage de la mise en place d'une communauté de communes que de la mission qu'il lui avait confiée.



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous pourrions envisager la création d'un SIVU avec quelques communes environnantes pour la durée de cette opération.

Il serait souhaitable de consulter le PACT pour relancer cette opération assez rapidement puisque plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat ont déjà été menées à bien dans d'autres cantons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

OPTE pour le choix de création d'un SIVU

DECIDE de faire intervenir le PACT pour la création d'un SIVU à vocation d'amélioration de l'habitat.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents concernant cette opération.

## **TRAVAUX D'EXTENSION DU GOLF**

M. le Maire rappelle qu'en séance du 15 Juillet 1996, trois grands projets avaient été inscrits au programme des Contrats de Développement de Terroir.

- Agrandissement du Golf
- Amélioration de l'habitat, aménagement de la Place de la Mairie, Place Lafayette, rue du Général Pelleport et Place de Verdun.
- Pôle artisanal et commercial.

Devant les difficultés rencontrées par la Commune dans le dossier des CDT, il est souhaitable de lancer le projet du golf en faisant appel aux subventions des collectivités.

Le Cabinet d'Ingénierie REULET va mettre en place une étude pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Cabinet Reulet la réalisation des plans d'implantation de cette extension.

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

DECIDE de demander un prêt.

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération

## **MISE EN VALEUR DE L'EGLISE PAR UN ECLAIRAGE.**

M. le Maire précise que l'Eglise de Montréjeau est très belle et mériterait d'être mise en valeur par une projection de lumière sur les façades. Nous pourrions demander au SDEHG de s'occuper de ce projet.

Le Conseil Municipal

DECIDE de faire estimer la dépense et la réalisation des travaux.

SOLLICITE auprès du Syndicat d'Electrification de la Haute Garonne une subvention la plus élevée possible.

## **MISE EN EAU ET ECLAIRAGE JET D'EAU PLACE V. ABEILLE**

M. le Maire pense qu'il serait plus agréable de voir le jet d'eau de la place V. Abeille en fonctionnement et de le faire illuminer. Des dégradations ont été faites par des Ours qui s'étaient baignés dans le bassin à l'occasion d'une manifestation et n'ont pas fait alors l'objet d'une réparation. Nous pourrions envisager la remise en état en faisant intervenir une entreprise et demander une subvention au Syndicat d'Electrification de la Haute Garonne.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de faire réaliser ces travaux.

SOLLICITE une subvention auprès du SEHG

*Jeu*

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

### COTISATION CIPD

M. le Maire souhaite que les deux Conseillers désignés pour représenter la Mairie au CIPD assistent aux réunions, car il ne peut pas assister tout seul à toutes les réunions.

Madame RICAUD demande à Monsieur BEYRET de la remplacer car elle est prise par ses obligations professionnelles.

Monsieur JORDA leur demande simplement de prévenir s'ils ne peuvent pas se libérer, afin d'y aller lui-même ou de désigner un fonctionnaire pour assister à la réunion.

Le contrat d'actions de prévention s'est donné pour mission d'assurer une coordination entre les compétences, les structures et les moyens mis en place par l'Etat et les Communes adhérentes dans le domaine de la Prévention de la Délinquance.

Madame RICAUD demande à quoi sert cette participation.

M. le Maire donne quelques exemples d'actions financées par le CIPD pour Montréjeau :

- Chantier de jeunes ; il s'agit en fait de trouver un chantier pour qu'une douzaine d'adolescents puissent avoir des contacts avec le monde du travail. A Montréjeau ils vont procéder à la remise en état du bâtiment de la pisciculture, encadrés par des éducateurs avec l'appui des services techniques de la Ville.

- Activités de proximité dans le cadre d'un centre aéré en Juillet et en Août.

Le montant de notre participation au titre de l'année 1997 s'élève à la somme de 28 570 Francs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire procéder au mandatement de cette participation.

### REMISE EN ETAT APRES DEMOLITION - RUE DES ARTS

M. le Maire informe l'Assemblée que les services techniques ont procédé à la démolition de maisons menaçant ruine rue des Arts. Des contacts ont été pris avec le propriétaire du garage mitoyen mais celui-ci ne souhaite pas vendre. Il convient donc maintenant de remettre en état ces lieux en reprenant les fondations pour contrefonder ce garage et crépir le mur mitoyen. Les employés municipaux étant occupés sur divers sites de la ville et en nombre restreint en cette période de congés, il serait bon de faire établir un devis par une entreprise pour en terminer avec ce coin.

Monsieur BEYRET signale que Monsieur ANDRIEU serait susceptible de céder le terrain sur lequel il devait construire des garages, à la Ville.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire établir un devis par une entreprise locale.

*Jeune*

### ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

M. le Maire fait part de l'urgence de l'achat d'un photocopieur en remplacement du copieur existant qui date de 7 ans et qui n'est plus sous contrat de maintenance et les frais d'entretien et de fourniture de toner sont importants. De plus nous avons décalé une réparation pour laquelle la société GESTETNER nous a fourni un devis d'un montant de 6 178,16 F qu'il va falloir réaliser sous peu.

Deux sociétés ont établi un devis pour des modèles similaires :

La Société GESTETNER pour un montant de 27 500 F H.T. en nous laissant le photocopieur existant en l'état.

Le coût de maintenance est de 0.105 H.T. pour 6 000 copies mois.

La Société S.E.B. pour un copieur CANON pour un montant de 28 000 F H.T. avec reprise de l'ancien et mise à disposition gratuitement d'un petit photocopieur à l'étage avec contrat de maintenance.

Le coût de maintenance est de 0.09 H.T. pour le même nombre de copies.

Avec la Société S.E.B. nous économiserions environ 1 000 F par an sur le contrat de maintenance et nous avons également un copieur sous contrat à l'étage.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau copieur sera muni d'un code qui nous permettra d'évaluer des dépenses de copies extérieures au fonctionnement du service.

M. ROUCH demande s'il ne serait pas possible d'obtenir un devis moins élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

OPTE pour le photocopieur CANON.

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

DONNE tout pouvoir au Maire pour cette acquisition.

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

### *FANFARE LUCHONNAISE*

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la fanfare Luchonnaise qui en raison des liens amicaux qui unissaient nos deux sociétés de musique, sollicite une subvention pour faire face au renouvellement des costumes et des instruments. Il est vrai que la fanfare Luchonnaise vient deux fois par an rehausser par ses prestations les commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre.

Monsieur VERDIER pense qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 F ou de 1 000 F pourrait leur être allouée.

Monsieur PASCAL n'est pas d'accord sur le principe.

Madame CAMBOURS prétend qu'il y a déjà assez d'associations Montréjeaulaises à subventionner.

Madame RICAUD précise que depuis plusieurs années la fanfare de Luchon est toujours présente sans demander de participation financière.

Monsieur ORLIAC demande où est l'argent de l'ancienne fanfare Montréjeulaise ? On pourrait le donner à la fanfare de Luchon.

M. le Maire précise que la famille de M. DUFOR a remis après son décès tous les documents financiers et il y a des formalités à accomplir pour rentrer cet argent dans les caisses de la Commune ou d'une association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 F à la Fanfare Luchonnaise, qui sera prélevée sur le montant des divers prévus au compte 65748 du Budget Primitif.

### *BOULE SPORTIVE MONTREJEAULAISE*

M. le Maire fait part de la lettre du Secrétaire de la B.S.M. qui l'informe de la non participation du Comité des Fêtes pour l'organisation du concours de pétanque de la Fête de Saint Jean et sollicite auprès de la Municipalité une subvention exceptionnelle, précisant que ce concours est déposé auprès des instances du Comité Départemental de la Haute Garonne à titre officiel.

Monsieur PASCAL n'approuve pas l'attribution d'une telle subvention.

M. le Maire précise qu'il a visité le boulodrome. Il n'y a pas d'isolation thermique et les utilisateurs financent leur chauffage ; il y aura en plus quelques travaux d'amélioration à effectuer, cette association n'est pas exigeante et exceptionnellement nous pourrions leur attribuer une subvention de 1 500 F car elle anime largement la vie locale.

Madame CAMBOURS prétend que cette intervention au niveau de la fête locale aurait pu être discutée pour ne pas nous mettre devant le fait accompli ; il faudra leur faire savoir qu'il n'y aura pas de subvention exceptionnelle l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 F à la B.S.M. qui sera prélevé sur le montant des divers prévus au compte 65748 du Budget Primitif.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## NUMEROTATION DES RUES

M. le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs administrés sollicitent la numérotation des rues. M. LAURENT par exemple revendique le n° 7. Mme COSTA nous a adressé un courrier relatif à la numérotation dans les zones semi urbaines qui adopte le système métrique qui consiste à donner 1 numéro par mètre linéaire en commençant au début de la rue. Ce principe n'est pas envisageable car tous les terrains sont pratiquement construits et nous adopterons un numéro bis si le cas se présente.

Il serait souhaitable que des Conseillers se penchent sur ce problème et fassent un état des rues non numérotées et des plaques indiquant le nom des rues à remettre en place.

MM. MOUREMBLES et PASCAL sont volontaires pour effectuer ce relevé.

M. VERDIER souhaiterait qu'un sondage soit fait auprès des Montréjeaulais pour savoir combien d'entre eux connaissent la rue S. ALLENDE ; il faudrait pouvoir renommer cette rue "Côte de Sauban".

M. BONNEFOI pense qu'il faudrait refaire un inventaire complet pour modifier les noms des rues si cela doit se faire.

M. BEYRET souligne qu'on avait dit de ne pas y toucher.

M. JORDA souhaiterait que soient reprises les anciennes appellations de quartiers ou lieux dits (exemple Trou Fripon, Fontaine d'Amour, les Charlots, Quinquempois), tous ces noms faisant partie du patrimoine.

M. le Maire fait part également de la demande d'une soi disant Madame "RIVIERE" (rédactrice d'un article anonyme dans la Dépêche du Midi) qui souhaite baptiser la Place de la Mairie "Place du Général de Gaulle" mais ce nom a été donné à la partie de l'Avenue de Tarbes qui commence à l'intersection Poids Lourds jusqu'à la fourche de la Route de Saint Laurent.

Le Conseil Municipal est d'accord pour procéder à la numérotation des rues et au recensement des noms de rues.

M. le Maire donne la parole à M. VERDIER pour son analyse financière.

Monsieur VERDIER explique qu'un exercice à mi année ne peut donner une analyse significative, les dépenses linéaires semblent respectées. Le point important est constaté sur les charges de personnel qui n'enregistrent pas de dérapage.

Au niveau des rentrées, pas d'observations particulières puisque les impôts et taxes sont versés par douzième.

En investissement, les dépenses seront constatées au fur et à mesure des réalisations.

M. le Maire rend compte de la situation des créances qui datent de plus de 10 ans et qui met en péril la trésorerie. Il rappelle que ce problème n'est pas du ressort du Maire mais du Percepteur. Il faudra certainement envisager un emprunt pour y faire face.

Monsieur VERDIER souhaite qu'un tri soit fait afin de connaître celles qui ne rentreront jamais, surtout les plus importantes.

## ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. MARQUES

M. le Maire donne lecture du courrier de M. MARQUES demandant d'échanger le terrain qu'il possède en bordure de la voie ferrée sur la commune de Montréjeau, avec un terrain que la Commune possède à Mazères de Neste, autour de l'ancienne station de pompage.

Ce terrain est situé face à sa maison d'habitation et un échange à superficie égale serait intéressant pour les deux parties. Ce terrain est cadastré sur la Commune de Montréjeau, section D1 n° 83 pour 1320 m<sup>2</sup>.

M. BONNEFOI va aller consulter le cadastre à MAZERES pour définir la superficie du terrain de M. MARQUES.

*Jeury*

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour procéder à cet échange.  
DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les actes.

## ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Monsieur le Maire expose que la ville de MURET a mis en vente une balayeuse d'occasion qui n'était plus assez importante pour leur ville, mais en très bon état. Compte tenu des relations amicales existantes entre les Maires des deux Villes, il est possible d'obtenir des facilités pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acheter cette balayeuse à la Ville de Muret pour un prix de 60 300 Francs qui sera prélevé sur les crédits ouverts au BP 1997.

DONNE tout pouvoir au Maire pour cette transaction.

## REGLEMENT DES HEURES DE TRAVAIL EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 25 MAI ET 1er JUIIN 1997

M. le Maire expose :

Il convient de faire appel aux employés de la ville pour le déroulement et la tenue des 2 bureaux de vote à l'occasion des élections. Ceci a pour conséquence le règlement d'heures supplémentaires réparties comme suit :

Mme CORREGE (indemnité dont le montant est fixé par arrêté ministériel)	1 050,16
Mlle BELLOUR	1 138,50
M. CANUT	1 266,15
M. CAREDDU	1 462,50
M. ESCAT	1 411,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de régler aux employés municipaux sus nommés la somme de 6 328,51 F en règlement des heures supplémentaires effectuées les 25 Mai et 1er Juin 1997 pour les élections législatives.

- DONNE tout pouvoir au Maire pour faire effectuer les mandatements correspondants.

## CONCESSION AYMARD

M. BONNEFOI fait part d'une demande qu'il a reçue de la famille AYMARD pour un échange de concession au cimetière.

La famille AYMARD propose de céder sa concession pour une nouvelle concession située proche de celle de la famille CHANFREAU, moyennant un surcroit de 150 F au m<sup>2</sup>. Le prix actuel étant de 500 F le m<sup>2</sup>, Monsieur AYMARD ayant réglé 350 F le m<sup>2</sup>.

Accord du Conseil.

## MODIFICATION DU POS

M. BONNEFOI expose :

Il serait souhaitable d'effectuer une modification du règlement du POS afin de mettre certains terrains en zone constructible et d'apporter certaines modifications dans les zones réservées et voir avec les Administrations les améliorations à apporter au POS existant.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec la DDE et l'Architecte des Bâtiments de France et à demander la désignation d'un commissaire enquêteur et à effectuer toutes démarches nécessaires.

### ACHAT D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION POLIGNANAISE D'ENSEIGNEMENT LIBRE

M. BONNEFOI expose :

Les terrains appartenant à l'Association Polignanaise d'Enseignement Libre, cadastrés 484 - 675 - 1116 pourraient être cédés à la ville moyennant la somme de 80 000 Francs.

Ces parcelles font partie de l'ensemble des terrains et constructions appartenant à la Ville, rue du Maréchal Juin et il serait souhaitable de les intégrer dans cet ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées 484 - 675 - 1116,

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les actes.

### REGLEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSIONS

Monsieur Le Maire expose,

La trésorerie de Montréjeau nous signale que les dépenses concernant les frais de déplacements et de missions des élus votés au B.P. 97 sur les comptes 6251 et 6256 pour un montant de 20 000 Frs doivent être imputés sur le compte 6532.

Je vous demande, pour être en conformité avec la nomenclature comptable M 14, de m'autoriser à effectuer les mandatements de ces dépenses sur le compte 6532 sur production de factures ou d'états de frais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement des frais de déplacements des élus sur le compte 6532 jusqu'à concurrence des sommes votées au budget à cet effet.

### INFORMATION

#### *GESTION DE L'EAU*

Monsieur Le Maire présente une dette d'environ 450 000 Frs de la **SEM PSP** envers la commune. En fait il s'agit du montant des remboursements d'emprunts que la commune a contracté pour le service de l'eau et que la **SEM PSP** devrait reverser à la commune et cela n'a pas été fait depuis 1994.

Il n'y a aucun accord signé pour le service de l'eau alors qu'un avenant au contrat a été signé pour l'assainissement lorsque la **SEM PSP** a pris la suite de l'affermage.

Il a été trouvé dans les dossiers une simple proposition d'accord qui semble ne pas avoir été entériné. D'après le personnel, il serait question d'accords verbaux entre son prédécesseur et la **SEM PSP**.

En fait, la ville n'a pas payé les consommations d'eau en 1994 et 1995 et la participation due par la **SEM** n'était pas versée mais par contre l'eau a été payée en 1996 car on ne peut pas laisser perdurer une telle situation.

Le point a été fait sur l'assainissement et une surtaxe de 30 centimes au M3 doit nous être reversée, elle est évaluée approximativement à 200 000 Frs. Par contre pour l'eau, Monsieur Le Maire qui n'a jamais pu savoir depuis deux ans quelle était la façon dont la commune était liée à la **SEM** et va demander un rendez-vous avec Monsieur PUISSEGUR Directeur de la **SEM** pour mettre les choses au clair. Il n'est pas possible de continuer sur des accords verbaux et traîner de telles créances.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SIVOM

Monsieur Le Maire indique que le SIVOM de CLARAC a adressé un décompte d'intérêts moratoires sur les retards de paiements effectués par la Commune en 1996 qui s'élèvent à 12 000,00 Frs. Nous avons repris le décompte, le montant des intérêts a été ramené à 6 000,00 Frs environs. Il semblerait que ces intérêts ne seront pas mis en recouvrement car la délibération qui fixe ces paiements, prise en Octobre avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Janvier pose quelques problèmes.

## AFFAIRE SABOULARD :

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Le Sous Préfet concernant l'affaire SABOULARD ainsi que la réponse de la Mairie avec copie des courriers Justificatifs de la DDE de Labarthe de Neste.

## ACADEMIE DE MUSIQUE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une académie de Musique va se tenir après le 15 Août au couvent des Dominicaines. Il a eu plusieurs contacts avec Madame LAROCHE, Président Fondateur de cet "ETE MUSICAL INTERNATIONAL" qui doit participer à l'animation musicale de notre cité. Les Maîtres de réputation internationale et les élèves donneront des concerts tous les soirs. Cette 5<sup>ème</sup> session internationale de Midi-Pyrénées est très importante pour notre ville.

La séance est levée à 0 H 35.

*Jeune*

*Ricard*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*

*Jeune*